



COMMUNE DE NAVARENX NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

I – Contexte d’élaboration du budget 2026

L’élaboration du budget 2026 porte, comme les années précédentes, la double ambition de conserver le dynamisme propre à la commune tout en travaillant finement en amont les besoins d’investissements et en veillant à adapter le rythme de ces investissements aux capacités de la commune.

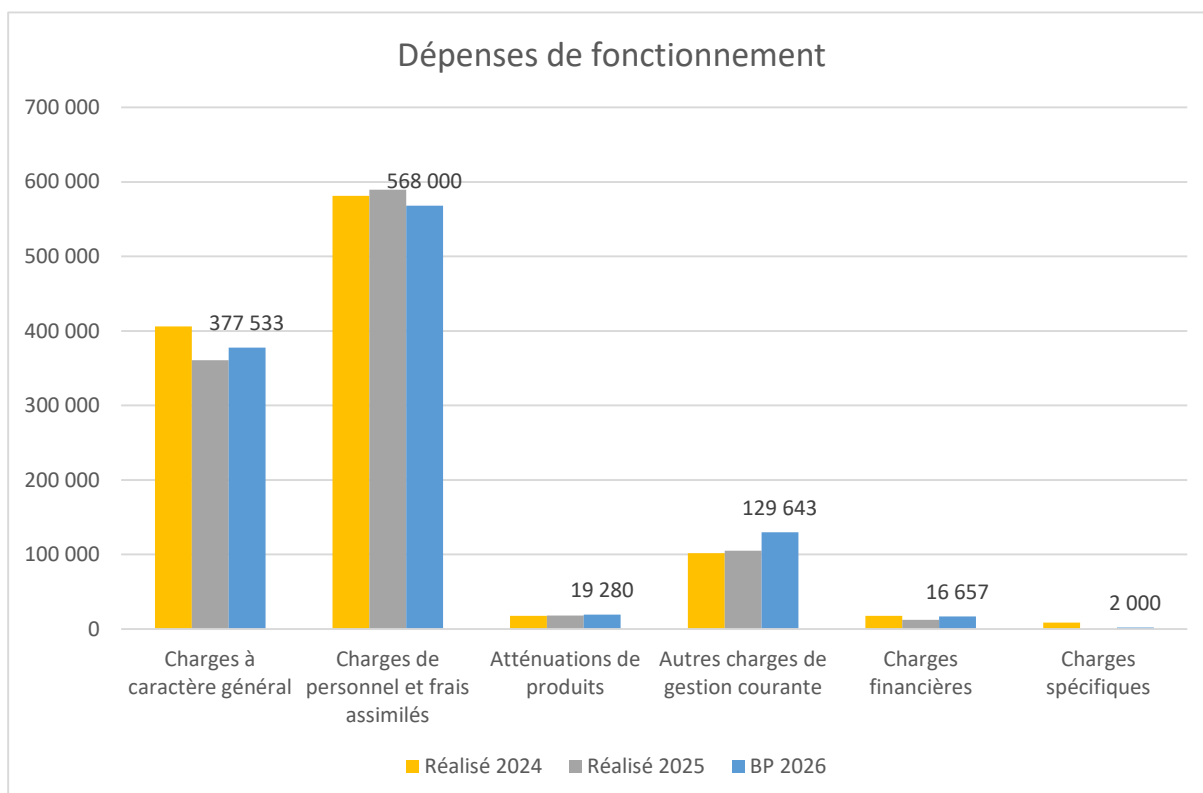
L’effort se poursuit sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et son pendant : la consolidation des recettes de fonctionnement.

La gestion financière est pour autant toujours resserrée compte tenu des incertitudes qui subsistent sur la participation des communes au désendettement de l’état, sur les recettes et de la CAF brute des dernières années.

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l’ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux

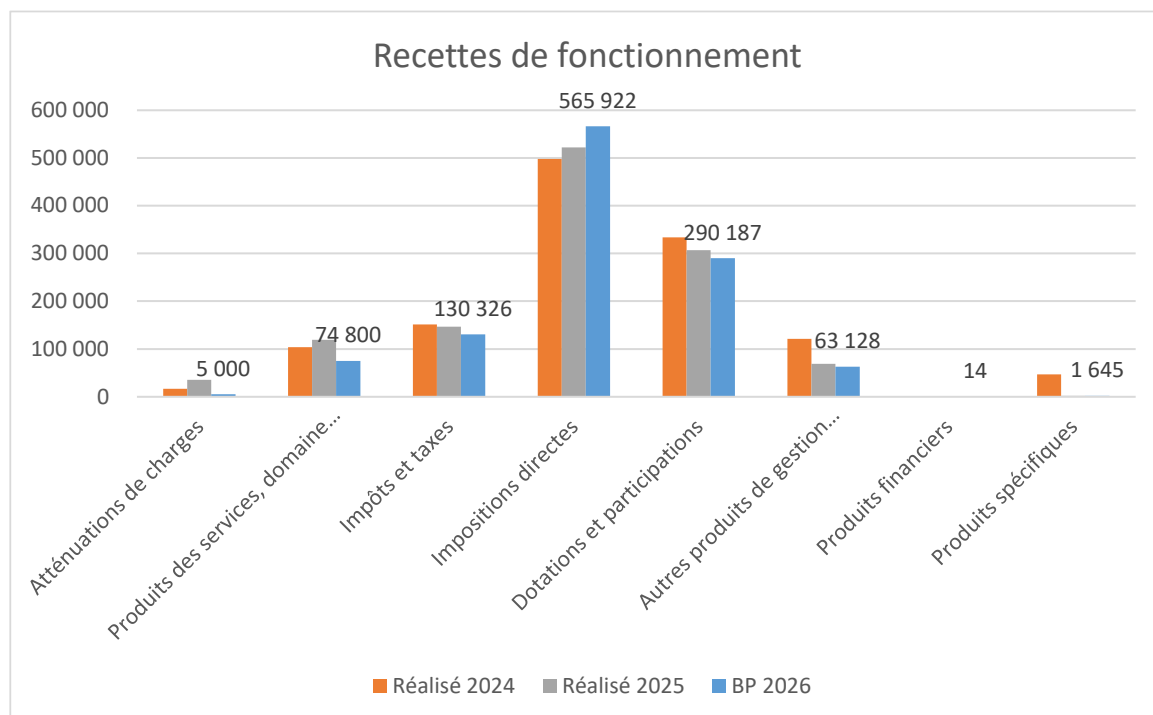
➤ **Dépenses de fonctionnement**



Le BP 2026 s'élève à 1 113 113 € (réalisés 1 086 179€ en 2025) pour les dépenses réelles prévues sur les chapitres suivants :

- **Charges à caractère général** : une légère augmentation prévue en raison de la prise en charge de fluides au club house (5 000 €), de frais prévus sur les bâtiments communaux et de devis signés pour des travaux en forêt, et ce malgré des frais liés à l'entretien des voiries qui devraient être pris en charge au niveau de l'investissement
- **Charges de personnel et frais assimilés** : une diminution d'environ 20k€ par rapport à l'année 2025. Néanmoins cette diminution ne serait qu'apparente car les recettes associées (atténuations de charge) vont-elles même diminuer. Ainsi le reste à charge correspondant au personnel serait certainement stables voire en augmentation sur 2026, notamment du fait d'un renforcement sur les écoles (demande accrue pour la préparation des repas au collège et pour la prise en charge des élèves au pôle maternelle)
- **Atténuation de produits** : niveau de dépenses identique à celui de l'année 2025
- **Autres charges de gestion courante** : en augmentation d'environ 20 000€. En effet, avec la création du GCSMS qui porte le SAAD, certains frais (évalués à 30 000€ en 2026) pour couvrir désormais la quotité de l'agent effectuant la comptabilité et les ressources humaines ainsi que deux agents en allocation retour à l'emploi (au chômage).
- **Charges financières** : en légère augmentation
- **Charges spécifiques** : objectif fixé à 2000€ en 2026

➤ **Les recettes de la section de fonctionnement**



Le BP 2026 s'élève à 1 131 0220€ de recettes réelles de fonctionnement répartis comme suit :

- **Atténuations de charge** (remboursement sur rémunération du personnel): en forte diminution ;
- **Produits des services, du domaine et ventes diverses** : en baisse, compte tenu de moindre recettes attendues sur les ventes de bois et 'incertitudes sur la refacturation de fluides.
- **Impôts et taxes** : une légère baisse est attendue au niveau des attributions de compensation. Même si la commune est éligible depuis plusieurs années, les recettes liées au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales n'ont pas été comptabilisées car elles ne seront notifiées qu'en aout 2026.
- **Imposition directe** : des recettes complémentaires par rapport à 2025 sont encore attendues en raison d'une augmentation de la taxe d'habitation votée à hauteur de 4%, dont le produit escompté (16 000€) servirait à compenser la baisse des dotations
- **Dotations, subventions et participations** : en baisse (-16 000€)
 - Les dotations de l'état sont en baisse (-15 000€);
 - Les participations des communes au titre des forfaits scolaires ont été évaluées à 30 000€
 - Les participations subventionnant des actions courantes de la mairie sont maintenues. Notons également que des recettes sont attendues du dispositif de la tarification sociale ;
- **Autres produits de gestion courante** : en légère diminution (-5 k€)

III – La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Les dépenses réelles d'investissement correspondent aux dépenses d'équipement et aux dépenses financières.

Les dépenses d'équipement prévus en 2026 s'élèvent à 668 689,75 € et se décomposent comme suit

- Diverses immobilisations corporelles pour un montant de 89 597€ correspondant à des travaux à prévoir sur les bâtiments communaux, des travaux de voirie, l'acquisition d'équipements pour le tri hors-foyer ;
- Opérations d'équipement : 391 093,6€ sur l'aménagement du foirail (375 400€) et la mise en conformité du pluvial (16 963€)
- Opérations nouvelles
 - Les programmes de voiries 2024 et 2025 ;
 - La poursuite des études préparatoires en vue de la rénovation du bâtiment dit l'Arsenal (17 335€) ;
 - Le lancement des travaux sur la partie nord est de la ville, sur et à proximité de la place du Foirail (306 053€).

Les dépenses financières prévues s'élèvent à 106 487€. Elles correspondent au remboursement du capital des emprunts et assimilés aux établissements bancaires et à Territoire Energie 64. Depuis 2024 ces dépenses intègrent la refacturation des équipements sportifs par la CCBG (7089€) auparavant imputé en fonctionnement.

Une subvention d'équipement est également prévue au titre de la participation financière à la construction de la résidence intergénérationnelle AQUITANIS (18 418€)

Enfin la somme de 50€ a été budgétée en recette et en dépenses d'investissement pour sécuriser une avance de trésorerie au GCSMS.

Les recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

- ✓ Les recettes d'équipement (458 551€) proviennent principalement
 - des subventions versées (182 939€) par l'état, le département et l'Agence de l'Eau pour le financement des opérations d'équipement décrites ci-dessus (224 314€) ainsi que les recettes liées à la mise en place des équipements de tri hors foyer (6 270€).
 - de deux prêts à hauteur de 180 000€ pour les besoins des travaux de la place du foirail.
- ✓ Les recettes financières (80 234€) proviennent pour majeure part du FCTVA (remboursement de la TVA acquittée sur certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement) et de l'excédent de fonctionnement capitalisé (36 736€)

L'équilibre budgétaire entre recettes et dépenses réelles s'effectue par :

- ✓ L'affectation du résultat de 2025
- ✓ Un virement à la section d'investissement de 119 337€
- ✓ Des opérations d'ordre.

Fait à Navarrenx, le 27 avril 2026
Le Maire,
Nadine BARTHE